

# Régularisation des charges locatives



**Une fois par an, habitat 76 procède à la régularisation des charges locatives. Voici des informations utiles pour savoir de quoi il s'agit et comment ces charges sont réparties entre les locataires.**

## 1 - Qu'y a-t-il dans les charges ?

Elles correspondent aux dépenses des services liés à votre logement et votre résidence engagées par habitat 76. Elles sont récupérables auprès des locataires. Elles sont définies dans la réglementation.

Par exemple, il peut s'agir des contrats d'entretien de vos équipements, des frais liés à l'entretien des parties communes, de l'électricité des communs, des impôts locaux liés à la collecte et au traitement des déchets.

## 2 - À quoi correspondent les provisions versées ?

Ce sont les sommes que vous avez versées avec le paiement de votre loyer chaque mois.

Ce sont des acomptes qui correspondent à une estimation des dépenses.

## 3 - C'est quoi la régularisation des charges ?

Une fois par an, habitat 76 répartit les charges réellement payées entre les locataires. La régularisation des charges, c'est la différence entre les sommes déjà facturées (les provisions) et les dépenses réelles.

## 4 - Que faire en cas de difficulté de paiement ?

Contactez-nous dès que possible au 0 970 828 076 pour établir un échéancier de paiement.

**ON  
VOUS  
DIT  
TOUT !**



## Les dates à retenir

Entre mars et juin, vous recevez votre décompte individuel de régularisation des charges pour 2021 avec votre avis d'échéance,

La facturation est réalisée 30 jours après l'envoi de ce décompte. Par exemple, si vous l'avez reçu en juin, la facturation sera réalisée en juillet.

SUIVEZ-NOUS :



+ d'infos :  
☎ 0 970 828 076  
[www.habitat76.fr](http://www.habitat76.fr)



## Comment sont réparties les charges entre les logements ?

### A quoi correspondent les critères?

#### Surface corrigée ou utile

Les charges de surface se calculent en fonction de la surface de votre logement.

#### Équipement

Il s'agit de la maintenance et de l'entretien, la robinetterie par exemple.

Pour vous faire bénéficier des meilleurs tarifs, les contrats de maintenance sont négociés à l'échelle de tous les logements.

#### Consommation

Vous payez ce que vous consommez. C'est le cas de votre eau chaude.

Références du locat :	6810101.01.01.02.001
Date d'entrée :	12.02.2014
Date de sortie :	
Cohort :	150659 0
Intitulé de compte :	70729

Rouen, le 03/05/2021

M LOUKILI MIMOUN  
Esc 01 Eta 02 Appt 001  
19 RUE PIERRE SEMARD  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

#### DECOMPTE INDIVIDUEL DE REGULARISATION DES CHARGES POUR L'ANNEE 2020

	Début	Fin	Nb de jours
Période de régularisation (E)	01/01/2020	31/12/2020	366
Période de présence	01/01/2020	31/12/2020	366
Compteurs	Index début	Index fin	Consommation
Eau froide / 132224341828	111	182	71

NATURE	MONTANT (A)	G	CRITERES DEPENSES			LOCATAIRE			SOLDE
			TOTAL (B)	INDIVI DUEL (C)	(D)	QUOTE-PART (F)	PROVISIONS VERSEES		
Electricité parties communes	917.43	1	554	82	366	135.79	151.68	-15.89	
Eau des communs	27.37	1	554	82	366	4.05	16.32	-12.27	
Eau froide individuelle	993.32	2	254	71	366	277.66	193.80	83.86	
Produits d'entretien	52.97	1	554	82	366	7.84	7.20	0.64	
Location compteur Eau froide	96.30	3	8	1	366	12.04	13.44	-1.40	
Maintenance chasse d'eau	89.35	3	6	1	366	14.89	18.84	-3.95	
Maintenance générateurs gaz	576.85	3	6	1	366	96.14	105.24	-9.10	
Maintenance installation TV	15.83	3	6	1	366	2.64	2.64	0.00	
Maintenance VMC gaz	165.80	3	6	1	366	27.63	31.56	-3.93	
T.Enl. Ord.Ménagères	635.00	1	554	82	366	93.99	94.32	-0.33	
Entretien menager parties com	2 168.08	1	554	82	366	320.91	357.96	-37.05	
TOTALS EN EUROS						993.58	993.00	0.58	

Le solde total figurant sur ce document sera pris en compte sur votre avis d'échéance de terme du mois de juin 2021.  
Les pièces justificatives des dépenses sont à votre disposition sur demande.  
En cas de difficultés de paiement, je vous demande de contacter habitat 76 au 0 970 828 076 pour la mise en place d'un échancier.

Bases des critères de répartition (G)  
1 = Surface corrigée 2 = Consommation 3 = Equipement

$$\text{Quote-part (F)} = \frac{\text{Montant dépenses (A)}}{\text{Base totale répartition (B)}} \times \text{Base individuelle (C)} \times \frac{\text{Nombre jours présence (D)}}{\text{Nombre jours période (E)}}$$

**Surface utile ou surface corrigée :** selon l'année de construction de votre résidence, on parle de surface utile ou corrigée.

**La surface utile :** c'est la surface habitable à laquelle on ajoute la moitié des annexes (le balcon, par exemple).

**La surface corrigée :** c'est la surface habitable à laquelle on ajoute une certaine surface selon ses équipements (par exemple, la présence d'une baignoire, le type de chauffage...).

[D] La période de présence : c'est le nombre de jours pendant lesquels vous avez été locataire. Vous payez vos charges en fonction de votre présence réelle. C'est aussi le nombre de jours chauffés, si vous bénéficiez du chauffage collectif.

[F] La quote-part : c'est le montant des charges calculées pour votre logement en fonction des règles de répartition (colonne G) et selon votre temps de présence (colonne D).